

## 2.5. PHOTOMONTAGE

### ■ LE RENDU

Le rendu photo réaliste a été réalisé par windPro 3.5 en tenant compte des paramètres suivants :

- Position du soleil en fonction du moment de la prise de vue et de l'azimut
- Réglage des paramètres de specularité et de diffusion en fonction de la météo (ensoleillé, partiellement couvert, couvert, etc.)

### ■ LES RETOUCHES

Le gommage des parties d'éoliennes masquées par les obstacles comme les arbres et bâtiments, a été réalisé sur WindPro et Photoshop pour produire un photomontage réaliste.

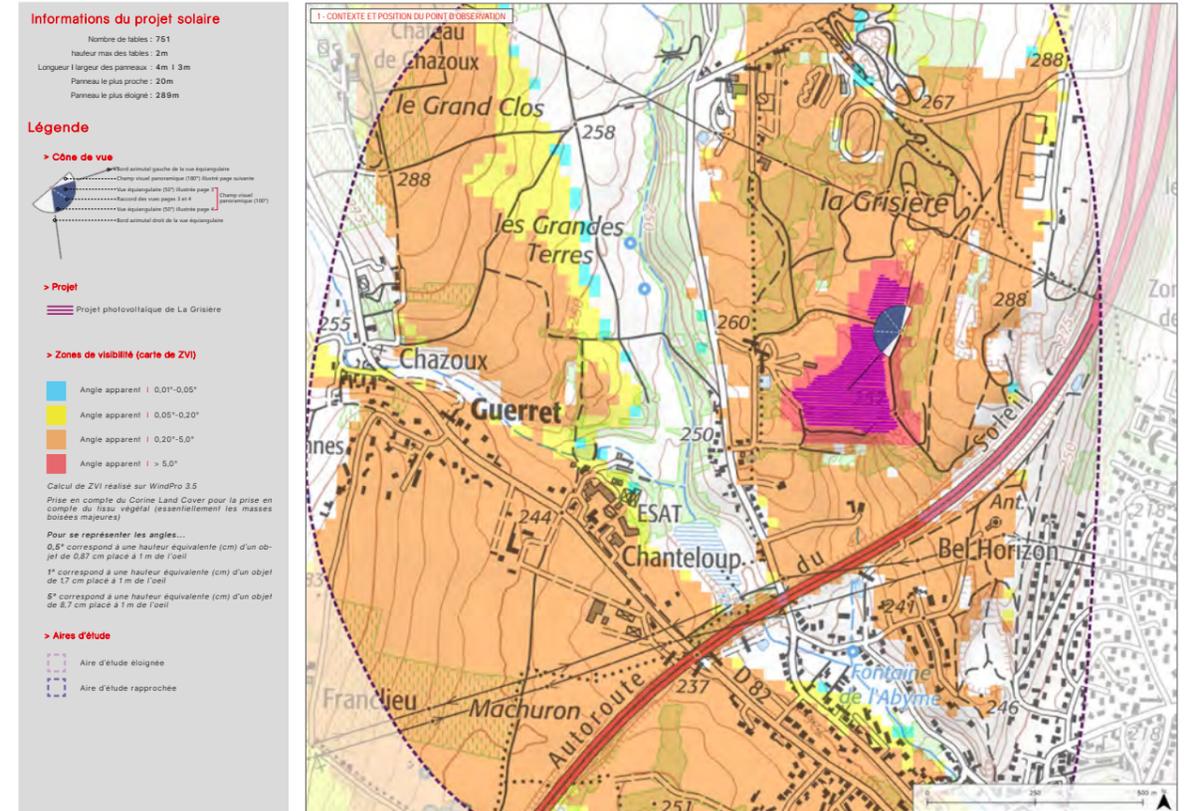
## 2.6. MISE EN PAGE

La mise en page des photomontages (Quatre pages A3 par photomontage, ou plus lorsque les éoliennes se répartissent sur un angle plus important) est réalisée de telle sorte qu'elle apporte au lecteur toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du photomontage.

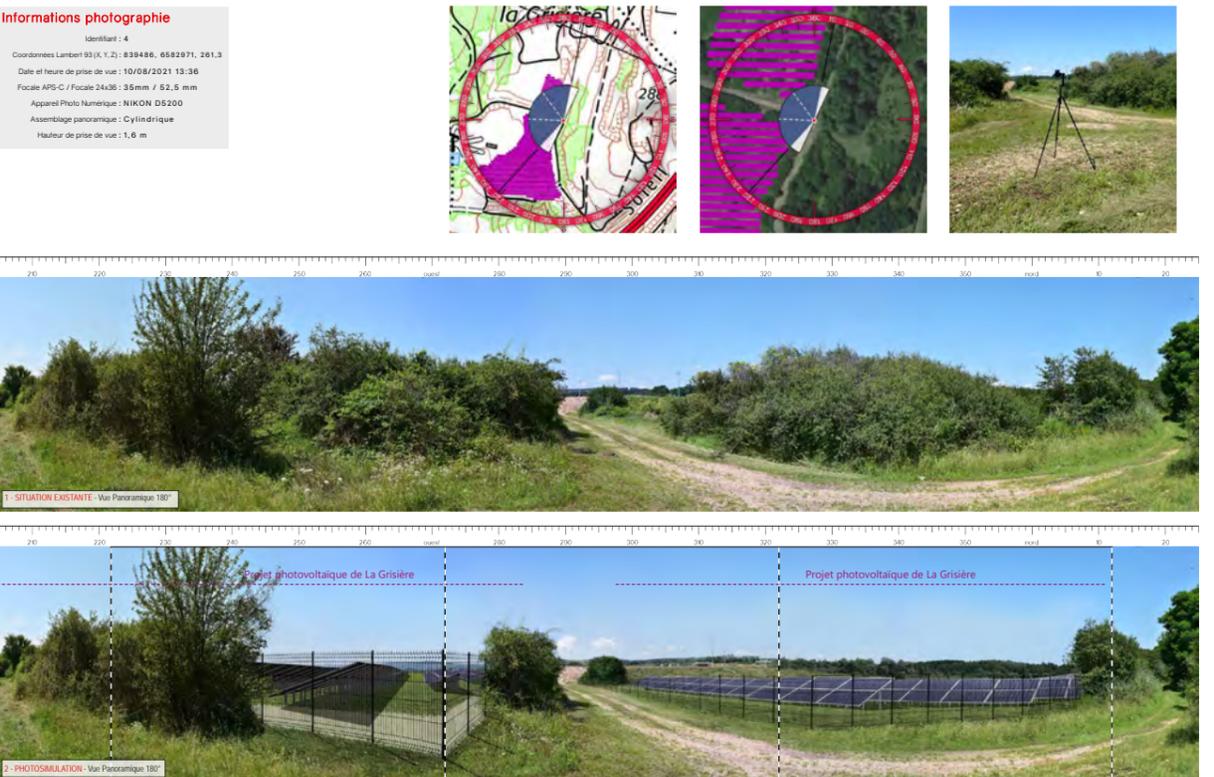
Ainsi il a été choisi de présenter :

- Une carte de localisation des prises de vues et du contexte éolien,
- Deux vignettes sur fond ign et BDortho présentant les cônes de vue d'angles 180° et 100° dirigés vers le projet,
- La situation initiale (avant projet) sur 180°,
- La situation finale simulée sur un angle de 180°, sur laquelle est mis en évidence la présence des éoliennes, avec l'illustration des masques visuels de la végétation et du bâti,
- La situation en photosimulation sur un angle de 180°, sur laquelle est mis en évidence la présence des éoliennes,

Photomontage n°2 : Vue depuis l'est, illustration des cheminements entre les différentes parties de la centrale Photovoltaïque



Photomontage n°2 : Vue depuis l'est, illustration des cheminements entre les différentes parties de la centrale Photovoltaïque



- et enfin la photographie avec les éoliennes (photomontage) sous un angle de 150° répartie sur trois pages A3, soit trois angles de 50° (vue equi-angulaire).  
D'autres précisions viennent renseigner le lecteur sur les caractéristiques du point de vue, du photomontage et de l'emprise du projet. (nb: Z correspond à l'altitude au point de prise de vue)



# MISE EN PLACE DE PANNEAUX DIRECTIONNELS ET D'INFORMATIONS

## DÉTAILS DE LA MESURE M4

Afin de connecter au mieux les différents pôles sportifs sur le secteur de la Grisière, l'installation de panneaux directionnels et d'information est préconisée. L'implantation de ces éléments permettrait de valoriser le sentier qui borde et traverse la zone de projet. En effet, le projet occupe une place centrale sur cette zone et permettra d'orienter les usagers vers le pôle sportif, le site d'escalade ou bien encore vers le verger. L'utilisation du sentier pour y intégrer des panneaux d'information permettra aussi d'accompagner la mise en place du projet. Les panneaux d'information auront pour but de présenter des informations chiffrées sur la production de la centrale photovoltaïque ainsi que sur la biodiversité locale et les mesures associées qui ont été mises en place.

Cette mesure permet d'accompagner la mise en place du projet de centrale photovoltaïque et de répondre notamment aux incidences modérées identifiées en paysage immédiat (sentier le long de la clôture du projet).

Un budget de 9 000 € sera réservé à cet usage, représentant la fourniture et la pose de 8 panneaux directionnels ainsi que 2 panneaux d'information. La localisation du dispositif d'information et d'orientation est illustrée sur la carte ci-contre.

### ■ COÛT DE LA MESURE

Nature de l'objet	Nombre	Coût (en €)
Panneaux directionnels	8	4 000,00 €
Panneaux d'information	2	5 000,00€
	<b>Coût total</b>	<b>9 000,00€</b>

À noter que le budget tient compte de la fourniture et de la pose des éléments



Figure 57 : Référence de mobilier à installer



Figure 58 : Localisation du dispositif d'orientation et d'information sur le site de la Grisière



Figure 59 : Photomontage n°2



Figure 60 : Photomontage n°2, simulation de la mesure M4

# MISE EN PLACE DE MOBILIER DE DÉCOUVERTE

## DÉTAILS DE LA MESURE M5



Figure 62 : Localisation de la parcelle où seront installés les différents éléments de mobilier

Pour accompagner la construction du parc en projet, du mobilier de découverte et de contemplation des éléments de la nature seront installés sur la parcelle au nord du projet. En effet, cette parcelle présente des espèces faunistiques et floristiques intéressantes. L'installation de mobilier pour l'écouter ou la contempler est un outil pédagogique. De fait, l'évolution du site de la Grisière se construit autour d'un triptyque : sportif, énergétique et pédagogique et permettra une valorisation de ce site, et notamment de l'ancien site de décharge.

Cette mesure permet d'accompagner la mise en place du projet de centrale photovoltaïque et de répondre notamment aux incidences environnementales inventoriées (cf volet environnement de l'étude d'impact).

Un budget de 25 000 € sera réservé à cet usage, représentant la fourniture et la pose d'environ 6 modules de mobilier (mobilier d'écoute, méridienne, transat, poutre, ...).

### ■ COÛT DE LA MESURE

Nature de l'objet	Nombre	Coût (en €)
Mobilier d'assise et de découverte	6	25 000,00 €
	<b>Coût total</b>	<b>25 000,00€</b>

À noter que le budget tient compte de la fourniture et de la pose des éléments

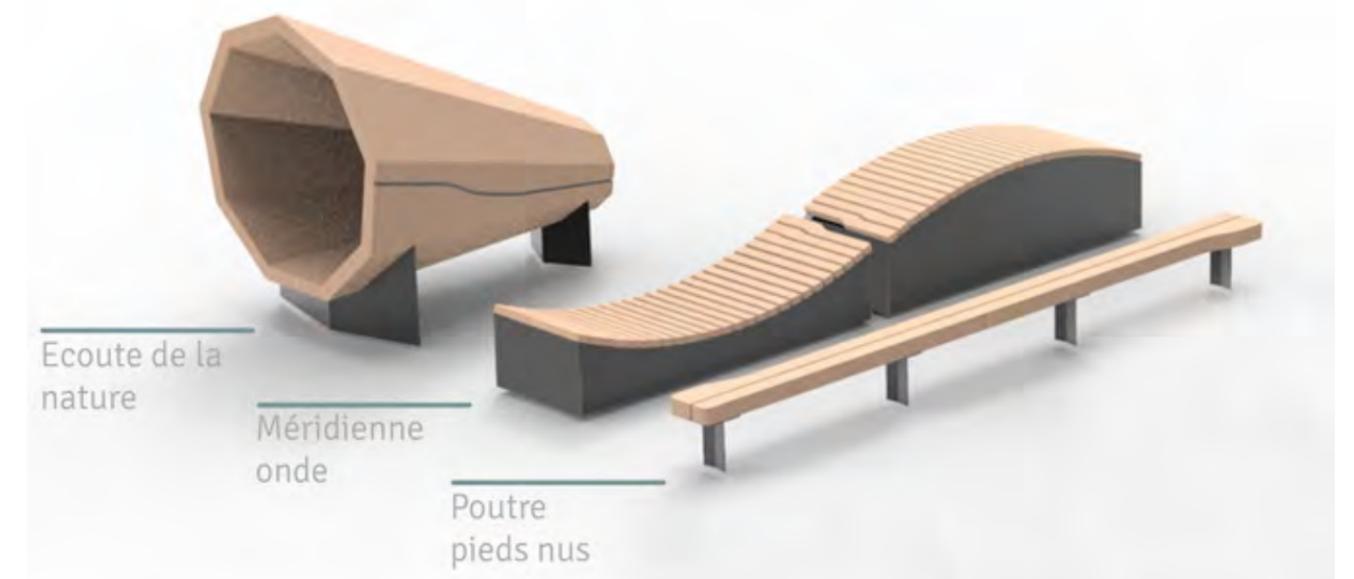


Figure 61 : Exemple de mobilier mis en place afin de favoriser la découverte des éléments

Nomenclature	Nature de la mesure	Nom de la mesure	Objectif	Coût de la mesure <sub>(H.T)</sub>	Participation de la société SMEG à la réalisation de la mesure <sub>(H.T)</sub>
M4	Accompagnement	Mise en place de panneaux directionnels et d'information	Valoriser le sentier qui borde et traverse la zone de projet	9 000,00 €	9 000,00 €
M5	Accompagnement	Mise en place de mobilier de découverte	Valoriser la biodiversité du site de la Gripsière et accompagner l'évolution de ce site en tant que site ludique et sportif de la ville de Mâcon	25 000,00 €	25 000,00 €
				<b>Total <sub>(H.T)</sub></b>	<b>34 000,00 €</b>

## X.6. Volonté de la Ville de Mâcon sur le devenir du site de la Grisière – Courrier adressé à la SMEG



Direction de l'Aménagement  
Cellule Energie

Affaire suivie par Cyril GARNIER  
Tél : 03.85.38.54.08  
cyril.garnier@ville-macon.fr

SOCIETE MONEGASQUE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ  
10 Avenue de Fontvieille - B.P.633  
MC 98013 MONACO CEDEX

Objet : Volontés de la Ville de Mâcon sur le devenir du site de la Grisière

Mâcon, le 11 avril 2022

Monsieur le Directeur,

Suite à un appel à candidature lancé en 2020 par la Ville de Mâcon, votre société a été retenue pour concevoir, développer, construire et exploiter un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site de la Grisière à Mâcon. Ainsi, une promesse de bail en date du 26 avril 2021 vient encadrer ce projet.

A travers cet AMI, la Ville de Mâcon souhaite contribuer au développement des énergies renouvelables et mettre en œuvre sur son territoire et à son échelle les objectifs de la planification régionale. En effet, le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté fixe un objectif de 10 800 MW pour la filière photovoltaïque en 2050.

A travers son PLU et la 5<sup>ème</sup> orientation de son PADD « Une ville durable », la Ville de Mâcon réaffirme sa volonté de concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie en incitant la mise en œuvre d'ouvrage d'énergies renouvelables. En accord, avec les orientations des politiques nationales, les toitures et fonciers dégradés et anthropisés sont privilégiés dans cette démarche.

Le site de la Grisière constitue l'ancienne décharge communale de la Ville de Mâcon et des communes environnantes. L'exploitation de cette décharge s'est arrêtée au début des années 1990, et le site est resté en l'état pendant de nombreuses années, la nature ayant pu reprendre peu à peu ses droits. Le projet de centrale photovoltaïque sur le site de la Grisière s'intègre donc parfaitement dans les orientations de la Ville de Mâcon.

Afin de poursuivre la réhabilitation du site engagée avec notamment la création d'installations sportives, la Ville de Mâcon souhaite développer une centrale photovoltaïque à l'emplacement même des anciens casiers de la décharge.

La Ville de Mâcon souhaite donc que votre société, à travers le projet de centrale photovoltaïque qui lui a été confié, s'inscrive pleinement dans l'ambition de la Ville de redonner de l'intérêt à un site remarquable et aujourd'hui délaissé par les Mâconnais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments distingués.

**Nathalie GONCALVES,**  
Adjointe chargée de l'environnement, de  
la biodiversité, des espaces verts et de la  
propreté urbaine



Hôtel de Ville  
Quai Lamartine – 71018 Mâcon cedex – Tél. : 03 85 39 71 00 – www.macon.fr